Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025133-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
COLLETTE Abel donne pouvoir à Michel HESRY
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GOURET Gérard donne pouvoir à Marie-Thérèse PITHON

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*30*
Nombres de conseillers municipaux votants	*33*

N° d'acte : **DCM-2025-133**	**URBANISME** Objet : **VENTE DE TERRAINS : PARCELLE 1451 – 1452 – 1453 – RUE DU PONT DE L'HYVET**

Rapporteur : Eric ROBIN

M. Eric ROBIN, Maire, rappelle qu'en Conseil Municipal d'octobre, l'assemblée a approuvé la sollicitation de l'avis du Domaine pour la vente des parcelles 1451 – 1452-1453 situées 6 Rue du Pont de L'Hyvet à Merdrignac.

Suite au retour de l'avis des Domaines concernant l'évaluation de la valeur vénale des trois parcelles, il est proposé de fixer le prix de vente à IMMO 456 futur acquéreur de ces terrains.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025133-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Fixe** le prix de vente des trois parcelles ci-dessus à IMMO456 pour un montant de 270€.
- **Précise** que les frais en lien avec cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Le Maire à signer les documents s'y afférents

Délibération adoptée à l'unanimité.

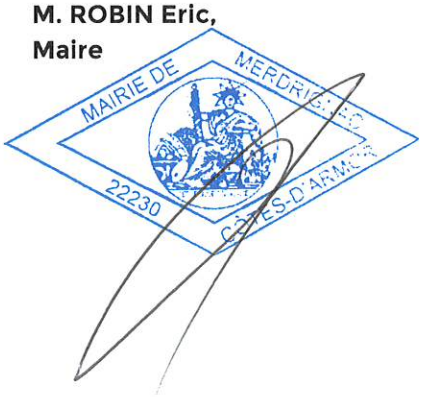
Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 08/12/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric,
Maire



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.